



## Mon employeur refuse d'ecrire les conditions amiables de rupture

Par **ben35**, le **20/04/2010** à **16:57**

Bonjour,

Voila ma situation .Gerant d'une station essence d'un grand groupe depuis 5 ans . J'ai creer ma sarl afin de travailler pour eux .Je suis remunerer par eux aussi .Ils vous font des contrats de 3 ans. Je suis donc a mon 2eme contrat .Suite a de nombreux evenement independant de ma volonte (travaux entraînant la fermeture de la station par exemple) , un deficite c'est creuser petit a petit .. Aujourd'hui on me demande gentilement de rompre mon contrat le plus vite possible . Ils veulent donner la station a un ancien qui est à un an de la retraite et dont la station va etre detruite.

Mon employeur refuse de m'ecrire les conditions de depart a l'amiable .Il joue sur le fait que plus je resterais plus le deficite sera important . Ils se sont engages verbalement a me rembourser entre 13 000 et 15000 euros .En fait je reprend ma mise de depart ainsi que quelques prime s.Il faut que je parte quasi tout de suite . Je leur ai demander par AR de m'ecrire tout cela il refuse ..

Peuvent il appliquer de telles pratique ? Vers qui puis je me tourné??

Merci de votre aide.. cdt benoit

Ps: desole pour les fautes :-)